



DELIBERATION N° 95/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU vendredi 25 avril 2025 A 09h00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU DEPLACEMENT POUR LA PROMOTION DE LA DESTINATION CENTRE LITTORAL AU SALON SEATRADE MIAMI 2025 - MIAMI

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 3

Nombre de Conseillers Présents : 25
Date de la convocation : 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à neuf heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Serge BAFU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Magali ROBO – Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge SMOCK

PROCURATIONS : Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR – Anne Michèle ROBINSON a donné sa procuration à Yahya DAOUDI

ABSENTS : Gilles ADELSON – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Nadine COLIN- Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT - Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN - Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Hélène SERVIUS - Corinne SIGER – Claude PLENET – Yolande MILZINK-CINCINAT – Serge FELIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

22 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX — Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Thierry ELIBOX — Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE — Stéphanie PREVOT-BOULARD – Magali ROBO – Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge SMOCK Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR — Anne-Michèle ROBINSON a donné sa procuration à Yahya DAOUDI
1 CONTRE	Michel DUBOUILLE
2 ABSTENTIONS	Liser CLIFFORD – Corine DIMANCHE -

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 67/2022/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents de la CACL ;

Vu la délibération N° 197/2021/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des élus de la CACL ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) et le Comité de Tourisme de la Guyane (CTG) sous la coordination du Club Croisière Guyane (French Guiana Cruise Club), ont représenté notre territoire lors du Seatrade Cruise Global de Miami, qui s'est tenu du 7 au 11 avril 2025 à Miami ;

Considérant que c'était l'opportunité de renforcer la visibilité, de rencontrer les compagnies de croisière de luxe et d'expédition, et de promouvoir une offre distinctive, éthique et durable. L'objectif est de cibler une clientèle restreinte et qualitative, en cohérence avec nos valeurs et éviter les effets du tourisme de masse ;

Considérant qu'il convient d'attribuer un mandat spécial à :

- Serge SMOCK – Président
- Thierry ELIBOX – 8^{ème} Vice- Président
- Monique AZER – Conseillère Communautaire
- Rolande SILEBER – Conseillère Communautaire

Pour participer à ladite manifestation et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à leurs conditions de déplacement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport du Président relatif à l'approbation du déplacement pour la promotion de la destination centre littoral au salon Seatrade Miami 2025.

ARTICLE 2 D'autoriser l'attribution du mandat spécial à :

- Serge SMOCK – Président
- Thierry ELIBOX – 8^{ème} Vice- Président
- Monique AZER – Conseillère Communautaire
- Rolande SILEBER – Conseillère Communautaire

Pour leur représentation de la CACL au Salon Seatrade Miami 2025.

ARTICLE 3 D'autoriser les conditions de voyage comme suit :

- Les billets d'avion Cayenne/Miami/Cayenne en classe
- L'hébergement en Miami.
- La prise en charge de tous frais inhérents au déplacement

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 25 avril 2025.

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK